

# Compte rendu de la séance du 13 avril 2018

Secrétaire de séance : Adrien UNTEREINER

## Ordre du jour :

- 1) DCM Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017.
- 2) DCM Vote du budget primitif 2018.
- 3) DCM Affectation du résultat.
- 4) DCM Vote des taxes directes locales.
- 5) DCM Avenant à la convention des travaux d'éclairage public avec la CCSMS.
- 6) DCM Motion de maintien du Syndicat des Eaux de Drulingen.
- 7) DCM Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de clacaires présentée par la société DIETRICH Christian Sarl - Enquête publique.
- 8) Divers.

---

## Délibérations du conseil :

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ( DE 2018 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Robert WUNDERLICH, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par M. Francis BAUMANN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2017, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :		Section d'investissement :	
Recettes :	157 044.48 €	Recettes :	22 228.10 €
Dépenses :	<u>90 598.80 €</u>	Dépenses :	<u>143 465.13 €</u>
Excédent de Fonct. :	66 445.68 €	Déficit d'Invest. :	121 237.03 €

soit un excédent global pour la Commune de **54 791.35 €**.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2017 ( DE 2018 011)

Le Conseil municipal :

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2017 pour la section *d'investissement du budget principal* est de : **- 47 494.91 €**, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2017 pour la section de *fonctionnement du budget principal* est de : **+ 905 579.57 €**,

**DÉCIDE, à l'unanimité**, d'affecter ce résultat au **budget principal** comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) d'un montant de : **61 831.91 €**,
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**,
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **+ 73 742,12 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **+ 900 965,80 €**.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ( DE 2018 010)**

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, les propositions de M. le maire pour les sommes du budget primitif principal 2018 dont la balance générale figure ci-dessous :

Fonctionnement	Dépenses	1 044 364.04 €
	Recettes	1 044 364,04 €
Investissement	Dépenses	1 409 687,48 €
	Recettes	1 409 687,48 €

### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ( DE 2018 012)**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la mise en place du pacte fiscal et financier de solidarité par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, et notamment son volet "neutralisation fiscale" ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité**, de voter les taux des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation	16.47 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	10.34 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	43.20 %

**CHARGE** M. le maire de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

### **AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES ECLAIRAGE PUBLIC ( DE 2018 013)**

Vu la délibération n° 017-2017 relative à la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCSMS pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie

Le Maire explique que lors de la réalisation des travaux dans le courant de l'année 2017, les communes ont identifié des besoins de modifications des programmes de travaux. Ces modifications ont toutes été validées lors des réunions de chantiers hebdomadaires entre le maître d'œuvre, les entreprises, la CCSMS et les communes concernées. Des avenants aux marchés de travaux ont été passés fin 2017 à ce titre avec les entreprises.

Afin de régulariser la situation entre la CCSMS, maître d'ouvrage délégué, et les communes concernées, il est nécessaire de passer des avenants aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage initiales signées au printemps 2017. **Il précise que le montant restant à la charge de chaque commune reste inchangé.**

Le Maire présente l'avenant avec le nouveau tableau des dépenses et des recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les nouveaux montants présentés dans le tableau annexe
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la CC-SMS
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

### **MOTION DE MAINTIEN DU SYNDICAT DES EAUX DE DRULINGEN ( DE 2018 014)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Syndicat Intercommunal de Drulingen est composé de 26 communes qui s'étendent sur trois Communautés de Communes différentes (Communauté des Communes de l'Alsace Bossue, Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et la Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud), il exerce la compétence « eau » du prélèvement à la distribution et assure une proximité de terrain pour la satisfaction des abonnés.

Les membres du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs lors de la séance du 7 décembre 2017 se sont prononcés à l'unanimité pour que le Syndicat garde son autonomie au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision du Syndicat Intercommunal des eaux de Drulingen et Environs et souhaite au vu de son bon fonctionnement que cette collectivité reste autonome au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRES SUR LA COMMUNE DE WEYER ( DE 2018 015)**

M. le maire présente au Conseil municipal un avis d'enquête publique prescrite par la préfecture du Bas-Rhin sur la demande d'autorisation présentée par la société DIETRICH Christian Sarl en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaires sur le territoire de la commune de WEYER.

Le Conseil municipal de Veckersviller est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE, à 9 voix pour et 1 voix contre**, de donner un **avis favorable** à cette demande.